

Adhérer à l'AMPPU



Votre association poursuit le rôle qu'elle s'est fixée depuis de nombreuses années :

- celui d'actualiser les pratiques professionnelles en accord avec les évolutions scientifiques et technologiques,
- celui de vous faire participer au perfectionnement des connaissances pour atteindre un but légitime pour le professionnel de santé et le patient : **LA QUALITÉ DES SOINS.**

L'AMPPU est agréée Organisme ANDPC sous le numéro 1086

Pour régler votre cotisation, vous pouvez le faire soit par chèque, mais aussi :

- **Par prélèvement automatique**, en nous envoyant un IBAN (chaque année, votre cotisation sera prélevée à la même date)

- **Par virement bancaire** sur :

FR76 1027 8059 1000 0315 6064 532 - BIC : CMCIFR2A

ATTENTION, pour les virements bancaires, afin que nous puissions vous identifier, veuillez saisir VOTRE NOM dans la référence « bénéficiaire ».

L'AMPPU adhère à FlashFMC : outil pratique, utile et novateur que chacun peut recevoir par mail (ou sms) : le professionnel reçoit chaque semaine un message de moins de 140 caractères délivrant une information médicale validée et indépendante.

Le message est accompagné d'un lien vers la recommandation si le lecteur veut en savoir plus.

Adresse électronique pour recevoir ces messages :

.....@.....

Ou tél(4 € par an)

En application de l'article 27 de la loi CNIL du 06/01/1978, toutes ces informations sont à usage exclusif de l'association. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces données.

Soutenez et adhérez dès maintenant !

Le Docteur Madame Monsieur

Nom & Prénom

Adresse professionnelle ou cachet

Tél Fax

Pour communiquer rapidement, votre messagerie électronique svp

.....@.....

Adhère pour l'année civile à la section de :

- | | | |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Bitche-Sarreguemines | <input type="checkbox"/> Boulay-Bouzonville | <input type="checkbox"/> Forbach |
| <input type="checkbox"/> Metz | <input type="checkbox"/> Saint-A-Nied | <input type="checkbox"/> Phalsbourg-Sarrebourg |
| <input type="checkbox"/> Saulnois | <input type="checkbox"/> Thionville-Hayange | <input type="checkbox"/> Vallée de l'Orne |

Le choix d'une section n'empêche pas de fréquenter les réunions des autres sections !

Montant de la cotisation (merci de cocher votre situation professionnelle)

Cotisation pleine :

- Médecin ou pharmacien installé depuis plus de 3 ans 150 €

Cotisation jeune :

- Médecin ou pharmacien installé de 1 à 3 ans 75 €
 Etudiant 30 €

Cotisation réduite :

- Médecin ou Pharmacien Salariés 75 €
 Médecin Remplaçant ou Retraité actif 75 €
 Médecin Retraité non exerçant 30 €

Cotisation découverte :

- Sage-femme 30 €
 Masseur-Kinésithérapeute 30 €
 Infirmier(e) 30 €
 Autre profession de santé (préciser) 30 €

Association Médicale Mosellane de Perfectionnement Post-Universitaire
6, quai Paul Wiltzer - 57000 Metz

Organisme formateur enregistré auprès du Préfet de la Région Lorraine